

pour tenter d'obtenir la collaboration de la Russie et des autres pays du bloc communiste qui ne sont pas signataires de l'Accord afin qu'un nouvel accord puisse entrer en vigueur?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, les hauts fonctionnaires de la Commission du blé ont visité la Russie, ainsi que les autres pays signataires, et le pessimisme exprimé dans l'article n'est vraiment pas fondé.

M. Southam: Voici une question supplémentaire ou connexe, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire où on en est dans la mise sur pied d'un conseil international du blé à Londres pour remplacer le Conseil qui s'est dissout avec le dernier accord international?

L'hon. M. Winters: Une discussion a eu lieu la semaine dernière. On me dit que les représentants se sont bien entendus et que tout indique qu'on parviendra à créer un nouveau conseil. Évidemment, ce n'est pas une certitude car bien des nations sont en cause, mais on fait des progrès.

LE BLÉ—LES PROCHAINES VENTES SUR LE MARCHÉ D'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. Peut-il nous dire quelle est actuellement la situation quant au contingentement du blé dur et aux perspectives de vente pour le reste de cette année?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'avais prévu cette question et je suis prêt à y répondre. Le blé dur s'est relativement bien vendu. Depuis plusieurs semaines maintenant, les contingents de livraison sur le blé dur ont été supprimés et des ventes de cette catégorie de blé ont été réalisées aux terminus. La Commission canadienne du blé nous informe qu'il restera relativement peu de cette céréale dans les fermes à la fin de l'année-récolte. Le marché de blé dur l'an prochain, comme cette année, s'établira à environ 20 ou 25 millions de boisseaux.

LES BIENS DE LA COURONNE

LA MÉTHODE DE VENTE DES SURPLUS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au [M. Southam.]

premier ministre. Est-ce qu'un ministre en particulier a été spécialement autorisé à vendre les biens de surplus du gouvernement ou le titulaire de chaque ministère doit-il nécessairement disposer des biens de surplus par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre intéressé a traité, je pense, de la question hier soir. Il y a un mode de procédure établi à ce sujet, et celui-ci est de la compétence d'un ministre.

M. MacInnis: Une question supplémentaire. Le premier ministre exposerait-il, pour la gouverne des députés, le mode de procédure qu'un ministre doit suivre et qui est indiqué aux autres ministres?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question soit recevable.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si la question est irrecevable, la réponse du premier ministre est tout à fait contraire au Règlement.

M. l'Orateur: Je crains de ne pouvoir rendre de décision là-dessus.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Les surplus au sein du ministère de la Production de défense peuvent-ils être vendus directement par le ministre ou par son ministère?

Le très hon. M. Pearson: Le ministre est à son siège, monsieur l'Orateur, et mon ami voudrait peut-être lui poser sa question?

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, très souvent, vous avez déterminé que nos questions touchant la politique doivent être adressées au premier ministre. Ce conseil nous a fréquemment été donné. Le premier ministre connaît certainement la loi. Je lui pose une question qui exige seulement un *oui* ou un *non*.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement. J'ai posé cette question au premier ministre parce que je ne puis obtenir une honnête réponse du ministre de la Production de défense. (*Exclamations*)